

Des titres et des hommes

Au XVIII^e siècle, comme dans beaucoup de pays, les francs-maçons français choisissent leurs Grands Maîtres au sein de la famille régnante. Le comte de Clermont puis le duc de Chartres sont « Princes du sang ».

Aussi quand, dans la période troublée qui suit la Révolution, le Frère Roëttiers de Montaleau est désigné à la tête du Grand Orient, il considère qu'il ne peut porter le titre de Grand Maître et se fait appeler « Grand Vénérable ». Dès que possible d'ailleurs, il fait élire un Grand Maître selon les idées du temps.

En 1805 l'Empire a remplacé la monarchie et Joseph Bonaparte a rang de « Prince français » – l'équivalent de prince du sang sous l'Ancien régime – il est donc Grand Maître en titre du Grand Orient de France.

À la chute de l'Empire, l'obédience n'arrive pas à convaincre un membre de la famille des Bourbons restaurée de prendre sa suite. Elle porte donc à sa tête des personnalités éminentes comme le maréchal de Beurnonville, pair de France, ou le maréchal Mac Donald, duc de Tarente... Mais quel que soit leur prestige, ils n'appartiennent pas à la famille royale et n'ont donc droit qu'au titre de « Premier Grand Maître adjoint ».

Si l'office de Grand Maître est toujours inscrit dans les règlements et les annuaires, il n'a plus de titulaire. Ses fonctions sont alors remplies par le « Premier Grand Maître adjoint » qui est le plus haut dignitaire de l'Ordre. Sous la Deuxième République, le Frère Desanlis sera un éphémère « Président du Grand Orient de France ».

L'obédience retrouve un Grand Maître en 1852, en portant à sa tête Lucien Murat, « Prince français » de l'Empire rétabli. Les idées évoluent et, à partir de 1861, ses successeurs portent enfin le titre de Grands Maîtres bien que n'appartenant pas à une maison souveraine. Mais ils ne peuvent pas profiter longtemps de cet honneur... puisqu'en 1871 le titre de Grand Maître est supprimé et le premier dirigeant du Grand Orient devient simplement « Président de Conseil de l'Ordre ».

Titulature éminemment républicaine qu'il garde jusqu'à la chute de la III^e République. Mais à partir des années 1930, alors que l'obédience s'implique dans une très active politique extérieure, ce titre spécifiquement français paraît peu lisible sur une scène maçonnique internationale où toutes les Grandes Loges – y compris dans la très démocratique Suisse – ont à leur tête un Grand Maître. Aussi, lors du réveil de l'obédience en 1945, le titre de Grand Maître est-il rétabli.

Depuis, le plus haut dignitaire du Grand Orient de France est « Grand Maître, président du Conseil de l'Ordre ».